



DESCRIPTIF DES EMPLACEMENTS MIS EN CONCURRENCE

BASSIN DE VIE N°1 : SAINT- PAUL CENTRE

<u>BASSIN DE VIE N°1</u> N° EMPLACEMENT	LIEU	NOMBRE D'AOT DÉLIVRÉE
B1-1	Devant le kiosque situé à côté de l'aire de jeux du front de mer de Saint-Paul	1
B1-2	A l'angle des rues de la Compagnies et de la Baie à Saint-Paul	1
B1-3	Sur la place située près du lycée Louis Payen rue Saint-Louis à Saint-Paul	1

PLANS ET PHOTOS DES EMPLACEMENTS

BASSIN DE VIE N°1 : SAINT- PAUL CENTRE

BASSIN DE VIE N°1 N° EMPLACEMENT	LIEU	ACTIVITÉ	MONTANT MINIMUM DE REDEVANCE	HORAIRE/JOUR D'EXPLOITATION / DURÉE DE L'AOT	SURFACE MAXIMALE AUTORISÉE
B1-1	Devant le kiosque situé à côté de l'aire de jeux du front de mer de Saint-Paul	Vente de barbe à papa	88,90 € / mois pour un emplacement de 3 M X 3 M	Activité en journée - AOT jusqu'au 31 décembre 2026	3 M X 3 M



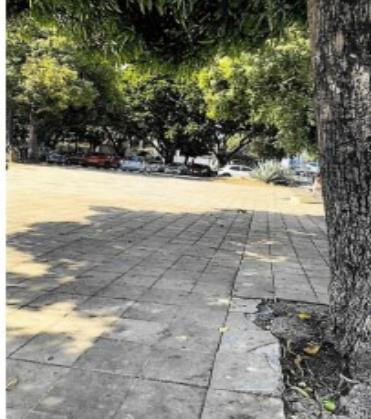
BASSIN DE VIE N°1 : SAINT-PAUL CENTRE

<u>BASSIN DE VIE N°1</u> N° EMPLACEMENT	LIEU	ACTIVITÉ	MONTANT MINIMUM DE REDEVANCE	HORAIRE/JOUR D'EXPLOITATION / DURÉE DE L'AOT	SURFACE MAXIMALE AUTORISÉE
B1-2	A l'angle des rues de la Compagnies et de la Baie à Saint-Paul	Vente de fruits de saison, de fruits coupés en gobelet, de boissons fraîches à base de fruits, de gâteaux de fruits de saisons	88, 90 €/mois pour un emplacement de 3 M X 3 M	Vendredis et samedis uniquement- AOT jusqu'au 31 décembre 2026	3 M X 3 M



BASSIN DE VIE N°1 : SAINT-PAUL CENTRE

BASSIN DE VIE N°1 N° EMPLACEMENT	LIEU	ACTIVITÉ	MONTANT MINIMUM DE REDEVANCE	HORAIRE/JOUR D'EXPLOITATION / DURÉE DE L'AOT	SURFACE MAXIMALE AUTORISÉE
B1-3	Sur la place située près du lycée Louis Payen rue Saint-Louis à Saint-Paul	Vente de fruits de saison, de fruits coupés en gobelet, de boissons fraîches à base de fruits, de gâteaux de fruits de saisons	88,90 €/mois pour un emplacement de 3 M X 3 M	Du mardi au vendredi de 8h00 à 16h00 - AOT jusqu'au 31 décembre 2026	3 M X 3 M



BASSIN DE VIE N°3 : PLATEAU CAILLOU

BASSIN DE VIE N°6 N°EMPLACEMENT	LIEU	NOMBRE D'AOT DÉLIVRÉE
B3.1	A l'entrée du parking de covoitage de l'Eperon sur la parcelle communale cadastrée CX 1007	1

PLAN ET PHOTO DE L'EMPLACEMENT

BASSIN DE VIE N°1 N° EMPLACEMENT	LIEU	ACTIVITÉ	MONTANT MINIMUM DE REDEVANCE	HORAIRE/JOUR D'EXPLOITATION / DURÉE DE L'AOT	SURFACE MAXIMALE AUTORISÉE
B3.1	A l'entrée du parking de covoitage de l'Eperon sur la parcelle communale cadastrée CX 1007	Vente de samoussas, de bonbons piments, de poulets grillés	88,90 €/mois pour un emplacement de 3 M X 3 M	En journée - AOT jusqu'au 31 décembre 2026	3 M X 3 M



BASSIN DE VIE N°6 : LE GUILLAUME

<u>BASSIN DE VIE N°6</u> N°EMPLACEMENT	LIEU	NOMBRE D'AOT DÉLIVRÉE
B6.1	En contre bas du parking du Plateau Noir du Guillaume	1

PLAN ET PHOTO DE L'EMPLACEMENT

BASSIN DE VIE N°1 N° EMPLACEMENT	LIEU	ACTIVITÉ	MONTANT MINIMUM DE REDEVANCE	HORAIRE/JOUR D'EXPLOITATION / DURÉE DE L'AOT	SURFACE MAXIMALE AUTORISÉE
B6.1	En contre bas du parking du Plateau Noir du Guillaume- Parcelle CM	Vente de repas et de sandwichs	<ul style="list-style-type: none"> - 88,90 €/mois pour un emplacement de 3 M X 3 M - 16,70 €/m²/mois s'il s'agit d'un véhicule 	En journée - AOT jusqu'au 31 décembre 2026	3 M X 3 M

En contre bas du parking du Plateau noir du Guillaume

